

CQP Agent de sécurité en établissement de nuit, d'évènementiels ou HCR (hôtels, cafés, restaurants)

RNCP12056 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Sans niveau – le positionnement dans le cadre de national des certifications professionnelles est non déterminé
Code(s) NSF	334
Code(s) ROME	K2501
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Convention collective	3292 — Hôtels, cafés, restaurants (HCR)
Date d'enregistrement	22/12/2010
Date d'échéance	22/12/2015

Certificateur(s)

Commission paritaire nationale de l'emploi de l'industrie hôtelière (CPNE/IH) - Adefih

<http://www.adejih.org>

OPCA DE L'HOTELLERIE DE LA RESTAURATION ET DES ACTIVITES DE LOISIRS · SIRET : 31406646500027

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'agent de sécurité en établissement de nuit exerce des activités liées à la sécurité privée dans des hôtels, bars, discothèques et restaurants de nuit de toutes tailles.

Les activités exercées sont les suivantes :

Accueil et surveillance de l'entrée et des abords de l'établissement

Prévention, gestion des incidents dans les bars de nuit, hôtels, discothèques...

Délivrance des soins de premiers secours à la clientèle ou au personnel

Contribution à la prévention des risques incendie.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les capacités attestées :

Accueillir les clients de la discothèque, du bar, de l'hôtel ou du restaurant

Contrôler les allées et venues et les personnes

Effectuer la surveillance autour de l'établissement

Repérer les conduites addictives

Agir en médiateur

Travailler en équipe

Prodiguer les premiers secours

Déclencher l'intervention des services compétents

Veiller à l'application des consignes de sécurité.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Sécurité, hôtellerie-restauration

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Gardien, réceptionniste

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Décret n°2009-137 du 9 février 2009 relatif à la carte professionnelle, à l'autorisation préalable et à l'autorisation provisoire des salariés participant aux activités privées de sécurité.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Faible (2/5)
Facteurs principaux	Conditions de travail contraignantes, Inadéquation géographique, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	1 422 €
Familles professionnelles (FAP)	T3X60 — Concierges · tension 2/5 (Faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	2 157
Jugés difficiles à recruter	38 %
Emplois saisonniers	39 %
Familles professionnelles (FAP)	T3X60 — Concierges

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Minimum 4 personnes

2 représentants salariés

2 représentants employeurs

Base légale

Date de décision	22/12/2010
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	22/12/2015

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.fafih.com>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/12056/>